



communiqué

Date
Pour publication

Le 20 avril 1988

Nº 090

ACCORD AÉRIEN CANADA - JORDANIE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre des Transports, l'honorable Benoît Bouchard, ont annoncé aujourd'hui que le Canada avait conclu pour la première fois avec le Royaume hachémite de Jordanie un accord bilatéral sur le transport aérien.

L'accord permettra un service aérien direct entre les deux pays. Les Lignes aériennes royales de Jordanie, transporteur désigné de la Jordanie, seront autorisées à desservir Montréal, via Bruxelles, à partir d'un point quelconque du territoire jordanien. Air Canada pourra, de son côté, desservir Amman, via Athènes, à partir de tout point au Canada.

Les deux ministres ont exprimé leur satisfaction à l'égard de l'entente conclue. M. Clark a fait remarquer qu'une liaison aérienne directe entre les deux pays contribuera à raffermir les liens politiques et commerciaux déjà existants.